



Versement d'une allocation de tierce personne

Par **C1703**, le **22/07/2010** à **09:09**

Bonjour, rnje m'occupe de ma soeur qui touche une pension d'invalidité 3e cat et une aide tierce personne vu qu'elle ne peut pas s'occuper de sa vie quotidienne.rnje vous demande si la tierce personne doit nous être demandé à rembourser lors du décès de ma soeur rnJe vous remercie de votre attention

Par **MORIN MARTINE**, le **23/03/2011** à **17:06**

Bonjour, je viens de découvrir par hasard, votre demande d'aide aux renseignements concernant l'allocation pour tierce personne.rnEtant moi même dans la même situation au regard de ma fille, je me permets de vous proposer de vous envoyer via mail une copie du texte officiel paru au JO DU 31 JANVIER 1995 concernant cette allocation.rnIl convient de mettre à jour votre dossier de 1/3 personne, via le département qui normalement vous le demande en fin d'année, à savoir une copie de votre avis d'imposition ou non imposition de la dernière année sur laquelle votre soeur est imputée. Il faut également leur joindre une copie des bulletins d'hospitalisation éventuels de plus de 45 jours consécutifs.rnLe reste se fait normalement tout seul.rnIl faut savoir qu'en tant qu'handicapée à plus de 80% elle peut être rattachée sur votre propre feuille d'impôt si vous le demander et vous permettra de bénéficier d'un abattement supplémentaire.rnJe vous souhaite bonne chance et bon courage.rnMme MORIN